

Procès-verbal du conseil municipal du 28/04/2025

Etaient présents : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Corine Gerard, Pierre Averseng, Jean Alberton, Annie Montoya, Sabine Perez, Aurélie Damia Sotus, Didier Sicard, Michel Blanchard, Sébastien Estieu, Jean-Pierre Zanet

Etaient Excusés : Aude Messonnier ayant donné procuration à Corine Gerard

Etaient absents : Florence Ranc, Nadine Sova, Laurent Leleu, Valérie Bousquet, Marc Mengaud, Christophe Gay

Secrétaire de séance : Corine GERARD

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/04/2025
- 2- Délibération portant suppression de postes- filière technique
- 3- Délibération portant suppression de postes – filière animation
- 4- Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs
- 5- Renouvellement du conventionnement avec Réseau 31 pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie
- 6- Attribution d'une subvention à l'association du Comité des fêtes
- 7- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire
- 8- Attribution d'une subvention à l'association du Foyer Rural de Saint Anatoly
- 9- Attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC
- 10- Attribution d'une subvention à l'association L'Autan Maison des jeunes
- 11- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école maternelle
- 12- Attribution d'une subvention à l'association La Soledra
- 13- Attribution d'une subvention à l'association Lanta Bulles
- 14- Attribution d'une subvention à l'association Société de chasse
- 15- Attribution d'une subvention à l'association APE
- 16- Attribution d'une subvention à l'association Club du 3ème âge
- 17- Attribution d'une subvention à l'association La boule lantanaise
- 18- Attribution d'une subvention à l'association Lant'Africa
- 19- Attribution d'une subvention à l'association FNACA
- 20- Attribution d'une subvention à l'association Pompiers de Caraman
- 21- Attribution d'une subvention à l'association Tennis club cocagne
- 22- Attribution d'une subvention à l'association Bivouac à Lanta
- 23- Attribution d'une subvention à l'association Jardins partagés
- 24- Attribution d'une subvention à l'association Ludoragais
- 25- Attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantanais
- 26- Attribution d'une subvention à l'association Banlieue Est
- 27- Attribution d'une subvention à la CCJA (jeunes agriculteurs)
- 28- Attribution d'une subvention à l'AS du collège de Saint Pierre de Lages

Factures

Date	Objet	Liquidé
07/03/2025	Installation pompe à chaleur	41 042,10 €
22/04/2025	Fournitures signalisations routières (chicane)	6 912,41 €
18/02/2025	Repas cantine janvier	19 107,69 €
07/03/2025	Repas cantine fevrier	9 695,87 €
22/04/2025	Repas cantine mars	20 501,47 €
07/03/2025	Retrait coussins berlinois Pescajou + rebouchage	6 830,40 €
04/03/2025	SDIS 1/3 2025	6 419,00 €
	Total	110 508,94 €

Devis

Date	Objet	Engagé
02/04/2025	Epareuse 2025	10 512,96 €

1- Suppression de postes - filière technique :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et après avis favorable du comité technique, Monsieur le Maire propose la fermeture de trois postes relevant de la filière technique actuellement non pourvus.

Ces suppressions s'inscrivent dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs de la collectivité :

- **1 poste à temps complet (35h)**
- **1 poste à temps complet (35h)**
- **1 poste à temps non complet (31h).**

Ces mesures visent à ajuster le tableau des effectifs en cohérence avec les évolutions internes et les besoins actuels de la collectivité.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

2- Suppression de postes – filière animation

Toujours en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et suite à l'analyse des besoins réels de la collectivité, Monsieur le Maire propose la fermeture de trois postes relevant de la filière animation, actuellement vacants et non pourvus par des titulaires.

Ces postes, tous initialement destinés à des agents titulaires, ne sont pas occupés à ce jour. Ils ne sont pas proposés à la nomination de contractuels, afin de maintenir une certaine souplesse dans la gestion des ressources humaines et de préserver la capacité d'adaptation de la collectivité :

- **1 poste à temps complet (35h)**
- **1 poste à temps non complet (31h)**
- **1 poste à temps non complet (26h)**

Ces suppressions s'inscrivent dans une démarche de mise à jour du tableau des effectifs, en lien avec les évolutions des services et les choix d'organisation.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3- Approbation de la MAJ du tableau des effectifs :

Afin d'actualiser les données internes, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au 28 avril 2025. Cette actualisation tient compte des postes actuellement ouverts, en distinguant les postes à temps complet et à temps non complet, ainsi que leur répartition par filière. Les données présentées ci-dessous excluent les agents contractuels.

Données générales	Valeur
Total ETP	28,2
Nombre de postes à temps complet	22
Nombre de postes à temps non complet	7

Repartition par filière

Filière	Nombre de postes ouverts
Administrative	7
Animation	8
Culturelle	2
Sociale	1
Sportive	1
Technique	10

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4- Renouvellement du conventionnement avec Réseau 31

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée par la Commune le 02/09/2009 puis le 25/09/2023 dans le cadre de l'article 5i des statuts de Réseau31.

Selon les termes de l'ancienne convention, la Commune entend confier à Réseau31 la réalisation des travaux d'installation, d'entretien et de contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie sans pour autant déposséder le maire de son pouvoir de police, ni décharger la Commune de ses obligations financières vis à vis de ces dispositifs.

Cependant, Monsieur le Maire expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Garonne (SDIS31) a mis à jour son Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie en février 2023. Ce document recommande de contrôler les dispositifs de lutte contre les incendies tous les 3 ans au lieu de 2 ans comme convenu selon la convention du 25/09/2023 déjà citée.

Compte-tenu des modifications du RDDECI, il convient d'établir une nouvelle convention intégrant la fréquence de contrôle tous les 3 ans.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5- Attribution d'une subvention à l'association du Comité des fêtes

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8000 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3800 euros

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7-Attribution d'une subvention à l'association du Foyer Rural de Saint Anatoly

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2400 euros

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

8-Attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant des 2300 euros

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

9-Attribution d'une subvention à l'association L'Autan Maison des jeunes

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2100 euros

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

10-Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école maternelle

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1620 euros

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

11-Attribution d'une subvention à l'association La Soledra

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1500 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

12-Attribution d'une subvention à l'association Lanta Bulles

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

13-Attribution d'une subvention à l'association Société de chasse

Monsieur Sicard est invité à sortir de la salle du Conseil.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

14-Attribution d'une subvention à l'association APE

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 450 euros
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

15-Attribution d'une subvention à l'association Club du 3ème âge

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

16-Attribution d'une subvention à l'association La boule lantanaise

Monsieur Alberton est invité à sortir de la salle.
Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

17-Attribution d'une subvention à l'association Lant'Africa

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

18-Attribution d'une subvention à l'association FNACA

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

19-Attribution d'une subvention à l'association Pompiers de Caraman

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 230 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

20-Attribution d'une subvention à l'association Tennis club cocagne

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

21-Attribution d'une subvention à l'association Bivouac à Lanta

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

22-Attribution d'une subvention à l'association Jardins partagés

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

23-Attribution d'une subvention à l'association Ludoragais

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 650 euros.
Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

24-Attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantais

Monsieur Estieu est invité à sortir de la salle.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

25-Attribution d'une subvention à l'association Banlieue Est

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 600 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

26-Attribution d'une subvention à la CCJA (jeunes agriculteurs)

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

27-Attribution d'une subvention à l'AS du collège de Saint Pierre de Lages

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a également tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des associations qui font vivre le village pour leur investissement. Il a également précisé que les montants des subventions ont été attribués après étude des documents cerfa transmis qui détaillent la situation, les projets et les finances des associations.

